

seraient en somme que temporaires. Mais le mauvais service est devenu un mode de vie. C'était à prévoir. Mais cela n'est pas tolérable dans une nation industrielle moderne.

En plus des lettres sur la lenteur du service postal—et tous les députés reçoivent des lettres à ce sujet presque chaque jour de la semaine—le grief principal a trait aux nouveaux taux, trois, quatre ou cinq fois plus élevés que le ministre des Postes a imposés pour les petites publications que les églises, les syndicats agricoles, les coopératives et autres groupes publient pour leurs membres. En conséquence, ces publications cessent de paraître ou d'hebdomadaires qu'elles étaient deviennent mensuelles. Prenant la parole à la Chambre des communes l'automne dernier, au moment de l'annonce de la nouvelle politique postale, j'ai déclaré:

Je suis d'accord avec le ministre des Postes sur un point, lorsqu'il dit que le service postal canadien est l'un des meilleurs, sinon le meilleur, au monde. Ma seule réserve sera de dire «il était» au lieu de «il est»; je doute qu'il maintienne sa supériorité à la suite des propositions que présente le ministre

Je ne regrette pas souvent d'avoir vu juste, mais cette fois-là, hélas, j'avais tout à fait raison. Dans l'état actuel des choses, notre service des Postes, jadis fameux, qui pouvait acheminer cinq milliards d'objets de correspondance chaque année, et le faire sans erreur et en moins de 24 heures, est maintenant chose révolue.

Moi-même et mon parti demandons instamment depuis des années que le courrier commercial et les publications distribués à des fins lucratives soient tenus d'acquitter leurs frais. Telle a été notre position, et nous avons félicité le ministre lorsqu'il a entrepris d'y donner suite. Cependant, nous avons également demandé que la question des publications à but non lucratif soit déferée au comité pour une révision appropriée, et que les modestes publications qui ne sont pas destinées à des fins lucratives jouissent d'un tarif qui n'entraverait pas leur tirage et leur distribution.

Il est très facile pour nous, de ce côté-ci de la Chambre, de critiquer amèrement le service postal. J'ai déjà fait partie de ce service. Je l'admire. Le ministre a de bonnes intentions, je pense; il a essayé de faire pour le mieux. A vrai dire, il a entrepris de faire deux ou trois interventions chirurgicales en même temps. C'est extrêmement dangereux tant en chirurgie que pour le service postal. Nous avons eu au pays huit ministres des Postes en dix ans. J'espère que le ministre actuel ne considérera pas comme une critique

[M. Mather.]

personnelle l'espoir que je formule, en mon nom et au nom de mon parti, qu'il ne soit pas le dernier de nos ministres des Postes.

[Français]

M. C. A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, j'essaierai d'être assez bref, n'ayant que dix minutes à ma disposition.

Je désire appeler l'attention du ministre sur certains faits, après toutes les critiques qu'il vient de recevoir.

L'administration de son ministère exige un travail monstrueux, mais je me demande s'il vise le bon but, soit la rentabilité ou le service. Au fait, je crois que depuis qu'il dirige son ministère, il a plutôt orienté son travail vers la rentabilité du ministère qui, comme celui de la Défense nationale, n'est pas un ministère à visées lucratives, mais un ministère commercial.

C'est d'abord un ministère de service, comme le ministère de la Défense nationale est un ministère de protection, et je crois qu'il doit d'abord viser au service. Le meilleur exemple du défaut de service, je crois, c'est la fermeture des bureaux de poste ruraux. A mon sens, c'est là un domaine où, dans ma région, le ministre n'a pas déployé tous les efforts nécessaires pour assurer à la population un service adéquat.

Dans ma région, trois bureaux de poste ont été fermés et un quatrième le sera bientôt. Je me demande si le ministre et ses fonctionnaires ont effectué une étude sérieuse de ce problème.

Je n'ai pas trop parlé des autres problèmes, car le ministre avait des arguments. Mais voici ce que disait le ministre, dans une lettre qu'il m'a adressée le 4 novembre:

Nous prenons actuellement les dispositions nécessaires pour fermer le bureau de poste de Saint-Stanislas (P.Q.)...

... qui est paroisse rurale,

... qui ne dessert que 28 usagers.

Ces usagers seront desservis par un service quotidien sur le parcours actuel de la route rurale n° 3 de Mistassini.

De plus, cette route sera prolongée afin de desservir quotidiennement les 25 usagers qui reçoivent présentement leur courrier par la route n° 1 de Saint-Stanislas.

Je ferai remarquer au ministre que, en date du 25 février, il a reçu une requête du conseil de la paroisse de Saint-Stanislas, signée par 40 protestataires, et je puis l'assurer qu'encore aujourd'hui il y a, dans le village de Saint-Stanislas, 40 usagers plutôt que 28. Je ne suis pas sûr, mais si le ministre peut assurer même à ces 40 usagers que le courrier leur sera livré à leur porte, cela sera un demi-mal.